

PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2015-2016

22 MARS 2016

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À LA CONVENTION ÉTABLISSANT L'INSTITUT
INTERNATIONAL POUR LA DÉMOCRATIE ET L'ASSISTANCE ÉLECTORALE, ET À
L'ACTE FINAL, FAITS À STOCKHOLM LE 27 FÉVRIER 1995, TELS QU'AMENDÉS LE
24 JANVIER 2006⁽¹⁾

RAPPORT

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES RELATIONS
INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES, DES
AFFAIRES GÉNÉRALES, DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES, DES
PROFESSIONS DES SOINS DE SANTÉ ET DU RÈGLEMENT, DE
L'INFORMATIQUE, CONTRÔLE DES COMMUNICATIONS DES
MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES DÉPENSES ÉLECTORALES

PAR M. JEAN-CHARLES LUPERTO.

(1) Voir Doc. n°259 (2015-2016) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. le Ministre-Président	3
2	Discussion	3
3	Votes	3

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du Gouvernement et des Dépenses électorales a examiné au cours de sa réunion du 21 mars 2016(2) le projet de décret portant assentiment à la Convention établissant l'Institut international pour la Démocratie et l'Assistance électorale, et à l'Acte final, fait à Stockholm le 27 février 1995, tels qu'amendés le 24 janvier 2006.

1 Exposé introductif de M. le Ministre-Président

M. le ministre-président a soumis, de façon groupée, à l'approbation de la Commission, la Convention établissant l'Institut international pour la Démocratie et l'Assistance électorale (IDEA) et son Accord de siège (doc. 259 et 260 (2015-2016) n°1).

Comme il a eu l'occasion de le rappeler à de multiples occasions, la Fédération Wallonie-Bruxelles accorde une attention particulière, dans sa politique à l'internationale, aux droits humains, à la démocratie et au développement.

La Fédération Wallonie-Bruxelles s'efforce de promouvoir le respect des droits humains et le processus démocratique au travers de mesures positives déployées dans le cadre de ses compétences.

L'idée de départ est que la démocratisation ne se limite pas au développement d'un système multipartite, ou à la mise en place d'une structure bien précise, mais qu'elle recouvre en fait une réalité sociale globale.

Dans ce cadre, différents acteurs impliqués dans le processus de démocratisation ont constaté l'absence d'instruments permettant d'améliorer, de renforcer les processus électoraux à travers le monde.

Pour combler cette lacune, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale a été créé en 1995.

Sur le fond, IDEA mène une réflexion, réalise des études, assure une coordination et contribue au renforcement de la capacité nationale à développer les divers instruments démocratiques et d'organiser des élections.

L'IDEA a également pour mission de développer des réseaux mondiaux, de fournir des conseils, des directives et un soutien concernant le rôle des gouvernements, de l'opposition, des partis politiques, etc.

IDEA a décidé d'établir un bureau de liaison à Bruxelles afin d'intensifier sa collaboration avec l'Union européenne.

L'accord de siège présenté parallèlement à la convention vise à préciser certains aspects relatifs aux privilèges et immunités accordés par la Belgique à ce bureau de liaison afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Le caractère mixte de ces deux documents ayant été reconnu, M. le ministre-président a l'honneur de les présenter à l'approbation de commission.

2 Discussion

M. Mouyard attire l'attention que les documents déposés ne sont pas aussi complets que d'habitude. Il vise notamment l'exposé des motifs. Sa remarque vaut également pour les documents n° 255 à 260 (2015-2016) n°1.

Le ministre-président entend la remarque et examinera si des explicitations sont requises. Il rappelle qu'il s'agit de textes élémentaires.

Le texte n'appelle aucun commentaire.

3 Votes

L'article unique et le projet de décret sont adoptés à l'unanimité.

La commission a fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur

Le Président

J.C. Luperto

J. Brotchi

(2) Ont participé aux travaux de la commission :

M. Dermagne, M. Luperto, M. Martin, M. Onkelinx, Mme Tagnion, Mme Vienne (en remplacement de M. Collignon)

Mme Bertiaux (en remplacement de M. Destexhe), M. Brotchi (Président), M. Mouyard, Mme Potigny

Mme Moucheron (en remplacement de M. Fassi-Fihri), Mme Waroux

Ont assisté aux travaux de la commission :

M. Bouchez, Mme Ryckmans, membres du Parlement

M. Demotte, Ministre-Président

Mme Duvinage, collaboratrice au cabinet du ministre-président

M. Serghini, secrétaire politique du groupe PS

Mme Nkunda, collaboratrice du groupe PS

M. Bosson, collaborateur du groupe MR

Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR

M. Caillet, collaborateur du groupe cdH